

Sécurité des réseaux 5G : la Commission recommande une approche commune

Publié le 3 avril 2019

Le 26 mars, la Commission a recommandé une série d'étapes et de mesures opérationnelles pour garantir un niveau élevé de cybersécurité des réseaux 5G dans l'UE.

Les réseaux 5G seront vont relier des milliards d'objets et de systèmes, y compris dans des secteurs sensibles comme l'énergie, les transports, les banques et la santé. Il est donc nécessaire de parer à toute à toute vulnérabilité dans ce domaine. C'est pourquoi la Commission européenne recommande une série de mesures concrètes visant à évaluer les risques de cybersécurité qui pèsent sur les réseaux 5G et à renforcer la prévention. La 5G, dont les recettes mondiales sont estimées à 225 milliards d'euros à l'horizon 2025, est un atout majeur de la compétitivité de l'Europe sur le marché mondial et la cybersécurité.

La recommandation présentée par la Commission définit une série de mesures opérationnelles : au niveau national, chaque État membre devrait procéder à une évaluation des risques liés aux infrastructures des réseaux 5G d'ici fin juin 2019, au niveau de l'Union, les États membres devraient s'échanger des informations et mener à bien une évaluation coordonnée des risques au plus tard le 1er octobre prochain.

D'ici au 31 décembre 2019, le groupe de coopération de la directive SRI devrait convenir de mesures pouvant être prises pour atténuer les risques.

[>> Consulter les Nouvelles de Bruxelles](#)